

## Délibération

# Conseil de Surveillance

30 mars 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TRENTE DU MOIS DE MARS A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JACQUES BOYER.**

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Madame Sophie DAUZAT
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Monsieur Philippe VALLUIT

### PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président de la CME

### ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . M. Christian DUBLÉ, Directeur
- . M. Jean-Louis DUONG, Directeur des Ressources Humaines
- . M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général
- . Mme Anna HERRERA, Directrice des Services Achats, Logistiques, Travaux
- . M. Jean Christian MONTMETERME, Directeur des Système d'Information du Territoire
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur des Soins
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion
- . Mme Sylvie NANO, Direction

### ABSENTS EXCUSES :

- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame le Dr Colette PEYRARD

**GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE VALRHÔNE SANTÉ  
AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE  
CRÉATION DE LA COMMISSION MÉDICALE DE GROUPEMENT**

**Le Conseil de Surveillance,**

- Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L6143-1 et L6132-1 à L6132-6,
- Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 107,
- Vu le décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- Vu l'ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,
- Vu les décrets n° 2021-675 et 676 du 27 mai 2021,
- Vu la délibération du Conseil de Surveillance n° 4/2016 du 30 juin 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire et l'adhésion du Centre Hospitalier Lucien Hussel de Vienne à ladite convention,
- Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 22 mars 2022,
- Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement en date du 22 mars 2022,
- Vu l'avis de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques en date du 21 mars 2022,

**Et après délibération, approuve l'avenant n° 2 à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Valrhône Santé – Création de la Commission Médicale de Groupement.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER